

# HISTOIRE D'EN PARLER



LE JOURNAL DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S DU GERS

N°41 - SEPTEMBRE 2016

## ÉDITO

### « ACCUEILLIR UN ENFANT PAS COMME LES AUTRES, OU L'ÉLOGE DE LA DIFFÉRENCE »

Avant toute chose il est important de mettre des mots, sur cette étrangeté, la différence, la singularité de cet enfant.

#### « Qu'est-ce que le handicap ? »

Le mot handicap, en réalité prête à bien des confusions. En effet, quand on parle de handicap, on désigne, en même temps et sans clairement les différencier, la cause (anomalie organique, maladie, malformation, etc...), mais aussi sa conséquence (c'est-à-dire le fait d'être en situation d'écart par rapport à la norme).

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, donne une nouvelle définition en tenant compte de l'environnement et définit une nouvelle politique du handicap.

Le handicap c'est « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société, subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un trouble de la santé invalidant ».

La notion de « situation de handicap » est aussi utilisée pour déplacer davantage le regard sur les situations, pour insister sur le caractère variable des handicaps en fonction des situations auxquelles les personnes sont confrontées.

A l'heure actuelle, les notions de « lutte contre l'exclusion », « d'intégration », sont omniprésentes et s'imposent comme allant de soi, mais il n'est pas si simple d'accueillir un enfant différent, on dit de lui qu'il n'est pas « comme les autres ». Et pourtant, au même titre que les autres il a besoin d'être accueilli en structure collective ou chez une assistant(e) maternel(le).

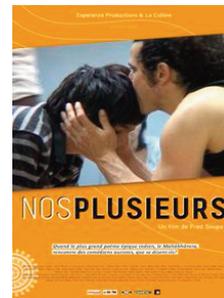
Les questions que se posent les familles, nous renvoient à notre propre questionnement en tant que professionnelles, nous allons tenter par l'intermédiaire de ce numéro d'y voir plus clair et de vous proposer les outils d'accompagnement, de formations et de soutien dans cet accueil singulier et riche d'expériences humaines et professionnelles.

Myriam Cadéot, Laurence Daréoux, Stéphanie Menu, Aurélie Pelletier, responsables de Relais.

## À SUIVRE ET À VOIR...



Pour en savoir plus : [www.festival-international-du-film-sur-le-handicap.fr](http://www.festival-international-du-film-sur-le-handicap.fr)



# «ACCUEILLIR UN ENFANT PAS COMME LES AUTRES»

## 1. LE QUESTIONNEMENT DE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) QUANT À L'ACCUEIL DE L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP

Une étude, intitulée « Les personnes en situation de handicap en Midi-Pyrénées- Repères & Indicateurs », a été menée en 2010 par l'Organisation Régionale de la Santé en Midi-Pyrénées (ORMIP) . Dans ce dossier, il est estimé que, d'après les statistiques de 2008, près de 700 enfants gersois présenteraient une déficience, dont, pour 300 environ, une déficience sévère.

Entre 2000 et 2010, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) est ainsi passé de 185 à 346 enfants dans le Gers, soit presque le double ! Et si on élargit aux demandes effectuées vers la MDPH, ce sont près de 935 enfants gersois qui sont concernés, soit pour une demande d'AEEH (28%), soit pour une demande dans le cadre scolaire (25%), soit enfin pour une orientation en service ou établissement spécialisé (28%).

Si l'on se penche ensuite longuement sur la question de la scolarisation de ces enfants, rien n'est soulevé concernant les premières années de leur vie. Or ces enfants, même atteints d'un trouble ou d'une déficience, restent des enfants dont les parents peuvent, au même titre que tous les parents, avoir besoin de faire garder leur petit de façon plus ou moins régulière. Comment cela se passe-t-il alors ?

Du côté des crèches et haltes garderies, l'accueil des enfants en situation de handicap se fait sans aucun critère autre que celui du bien-être de l'enfant. La Caf a fait un important travail auprès des structures pour l'accueil de ces enfants car elle a financé des formations et du matériel éducatif et pédagogique sous forme de mallettes à disposition de toutes les structures du Gers. Dans le cas de certaines pathologies lourdes ou lorsque la situation nécessite une prise en charge trop importante, l'enfant sera plutôt orienté vers des structures spécialisées.

Mais les structures collectives ont un nombre limité de places... Restent alors les assistant(e)s maternel(le)s. Pourtant, lorsqu'on les interroge, rares sont celles qui ont accueilli chez elles un enfant en situation de handicap. Ainsi, selon le questionnaire que nous avons proposé sur nos secteurs et auquel 28 d'entre elles ont accepté de répondre, seules 6 ont été sollicitées pour ce type d'accueil et 3 ont refusé.

Les motifs de refus sont essentiellement liés au manque de formation (concernant le handicap et l'accueil de l'enfant en situation de handicap), à la crainte de ne pas être accompagnée et de ne plus pouvoir accorder

la même attention à tous les enfants.

Lorsqu'une assistant(e) maternel(le) accueille un enfant en situation de handicap, comment cela se passe-t-il ? Certaines évoquent en premier lieu les difficultés liées à cet accueil particulier : fatigue, épuisement, sentiment d'impuissance pour accompagner l'enfant et soutenir ses parents. D'autres, par contre, ont un regard plus nuancé... Laissons-leur la parole, elles sont les mieux placées pour expliquer...



### Témoignage d'Eliane, assistant(e) maternel(le) à Valence-sur-Baïse

Je me suis occupée de L., c'était une petite fille trisomique. J'avais été contactée par les parents bien avant sa naissance et, malgré son handicap, je l'ai toujours considérée comme les autres enfants que j'avais en garde en même temps qu'elle. Je l'ai gardée à partir de 3 mois jusqu'à ses 4 ans. C'était une enfant très joyeuse, épanouie, qui respirait la joie de vivre et était toujours volontaire pour les activités. Elle mettait plus de temps que les autres enfants mais que de joie sur son visage quand elle l'avait fait ! C'était une enfant très affectueuse qui avait besoin d'être rassurée en permanence. Que de travail accompli toutes les deux ! Et puis, aussi, elle était très bien acceptée par les autres enfants ainsi que leurs parents : ils ne faisaient aucune différence. Côté suivi, je n'ai eu aucun accompagnement. C'est un peu dommage car nous ne sommes pas formées. J'ai fait ce que j'ai cru bon pour elle...

## «ACCUEILLIR UN ENFANT PAS COMME LES AUTRES»

Témoignage de Sylvie, assistant(e) maternel(le) à Condom

J'ai gardé T. environ une année. Il avait 5 ans à l'époque (aujourd'hui il en a 9). On lui a détecté sa maladie, il me semble qu'il avait 3 ou 4 ans. Je connais T. depuis qu'il est né ; j'ai travaillé avec sa mère et on s'entendait bien. La maladie de T. a fait qu'elle s'est rapprochée de moi et, quand j'ai été nounou, elle m'a de suite demandé de garder V., son petit frère et, T. occasionnellement, seulement pour les remplacements. Elle tenait à ce qu'ils n'aient pas la même nounou pour préserver le plus jeune. Mais au début, je les ai beaucoup eus tous les deux ensemble. En fait, ils ont été mes premiers contrats. T. s'est de suite très bien adapté du fait qu'on se connaissait. Les rapports avec son frère étaient parfois un peu compliqués car, malgré sa maladie, mentalement, il n'a aucun retard. Il pouvait être un peu violent par frustration. S'il voyait que son frère arrivait à faire quelque chose et lui non, il avait tendance à lever la main sur lui. Mais ils étaient très proches tous les deux et V. était attentif au bien être de son frère. Je le trouvais, du coup plus mature qu'il n'aurait fallu (tout cela sa maman le savait d'où le fait de ne pas avoir la même nounou pour les deux).

Quand les filles sont arrivées, ça n'a pas été un problème pour T. Il était content de les voir. C'est un petit garçon très sociable et demandeur de contact avec les autres. Les filles ne faisaient pas de différence non plus bien entendu.

Vers la fin je trouvais difficile tout ce qui était "manutention". T. avait du mal à monter les escaliers et il était lourd pour mon dos car c'était comme soulever un poids mort. Quand on allait se promener, T. était dans la poussette et V. marchait alors qu'il a 2 ans de moins. Il fatiguait très vite.

Sa maman avait un grand besoin de parler de cette maladie et elle se confiait beaucoup à moi, même quand je ne gardais plus T. Quand elle venait chercher V., elle me parlait de T. J'ai suivi l'évolution de la maladie presque en même temps que les parents. Je crois qu'ils ne sont pas très entourés de personnes avec qui discuter librement même s'ils voient tout un tas de médecins, psychologues, etc....

Moi, je n'ai eu de l'aide de personne (attention je n'ai rien demandé non plus!!!). De temps en temps je parlais avec Christine (animatrice du relais) de l'évolution de la maladie. Après je n'ai pas trouvé que c'était difficile, juste différent. T. est un garçon joyeux et toujours partant. Mis à part le fait qu'il fatiguait plus vite que son frère, il participait autant que lui à tout ce que l'on faisait. On jouait souvent par terre car il ne pouvait pas tenir trop longtemps debout. Le jour où nous sommes allés pique-niquer à Gauge, il était aussi content et impatient que son frère.



# «ACCUEILLIR UN ENFANT PAS COMME LES AUTRES»

## 2. LES DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS QUI ACCOMPAGNENT L'ACCUEIL DE L'ENFANT

« L'intégration sociale des personnes en situation de handicap relève d'un souci éthique et d'une volonté politique largement affichée dans les pays occidentaux », extrait de la charte d'accueil petite Enfance de la Caf du Gers. La Charte d'accueil Petite Enfance Handicap élaborée par la Caf du Gers fait référence au droit du jeune enfant en situation de handicap à être accueilli en structure et aux moyens mis en œuvre. Il n'est nullement fait référence à l'accueil chez l'assistant(e) maternel(le). Nous pouvons nous demander s'il s'agit d'un choix ou si la réflexion autour des possibilités d'accueil individuel pour ces enfants n'a pu encore être formalisée...

Quelques assistant(e)s maternel(le)s ont été sollicités par des familles mais il s'agit de cas isolés. Certaines n'ont pas osé s'engager dans cette démarche par manque de formation, peur de ne pas être accompagnées ou la crainte de la réaction des autres parents, etc. D'autres ont tenté l'expérience.

Un travail de réflexion avec la Caf a été mené sur le Pôle Enfance de la Gascogne Toulousaine et débute actuellement sur le R.A.M de Grand Auch. Nous pouvons nous demander quel peut être l'accompagnement proposé par l'animatrice du R.A.M, le service de P.M.I et les structures qui assurent le suivi de l'enfant. Quelle peut être la place de l'assistant(e) maternel(le) face au soin, quelles sont les limites de cet accueil ?

### Rôle du RAM auprès de l'assistant(e) maternel(le), de la garde d'enfant à domicile et de la famille :

L'animateur de R.A.M peut accompagner l'assistant(e) maternel(le) dans l'élaboration de son projet d'accueil qui met en avant les points d'appui éducatifs, pédagogiques, psychoaffectifs choisis par l'assistant(e) maternel(le) pour mieux répondre aux intérêts de l'enfant, mais aussi les limites de son cadre d'intervention, les liaisons nécessaires à la réussite de cet accueil. Comme pour l'ensemble des familles accueillies, il constitue une personne ressource qui informe sur les droits et obligations liés à la contractualisation.

Il favorisera le départ en formation, la mise en place de temps d'échange et de réflexion sur des thématiques qui interrogent les pratiques de l'assistant(e) maternel(le) ; il aidera à la construction d'un réseau permettant à

l'assistant(e) maternel(le) de se sentir soutenue et accompagnée dans sa pratique professionnelle.

Lors de l'accueil sur les temps d'activité d'éveil s'il y a lieu, il veillera à aménager l'espace pour permettre cet accueil en toute sécurité au même titre que pour les autres enfants. Il présentera de façon simple dans le respect de la discrétion professionnelle les besoins de cet enfant.

Pour la rencontre avec la famille, l'animateur de R.A.M doit commencer par la première mission, à savoir accompagner la famille dans sa recherche d'un mode d'accueil pour l'enfant. Il doit accueillir cette demande sans mettre de freins potentiels. Lors de l'entretien avec la famille, il faut encourager celle-ci à formuler ses attentes (souhait d'un accueil occasionnel pour souffler, mettre de la distance, socialiser ou accueil régulier pour aller travailler par exemple).

En explicitant le fonctionnement des différents modes d'accueil, les délais d'attente, les contraintes horaires, le projet éducatif individualisé ou collectif, la formation des professionnels qui interviennent, l'animateur va récolter quelques informations sur les besoins de l'enfant et de sa famille. Il va aider les parents à cerner le pourquoi de leur demande, créer une relation

de confiance nécessaire à l'accompagnement, à la transmission d'informations auprès du responsable de la structure accueillante, de l'assistant(e) maternel(le) et de la P.M.I si nécessaire. Si la demande des parents passe par un passage en commission pour l'attribution des places d'accueil, il devra recontacter la famille pour l'informer de l'état de la demande et des suites à donner.

Il est évident que certains parents ne sollicitent le R.A.M qu'après avoir été accompagné par un professionnel (assistant social du C.A.M.P.S, puéricultrice de P.M.I, etc.) dans la recherche d'un accueil ou la rencontre avec un assistant(e) maternel(le). Dans les deux cas il s'agira ensuite d'informer les parents sur la contractualisation, les droits et obligations d'employeur les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

L'accueillant R.A.M devra ensuite faire le lien avec la famille afin de donner des éléments sur les démarches concrètes à effectuer pour permettre la prise en charge de l'enfant (demande de P.A.I par exemple, articulation avec la puéricultrice ou le médecin P.M.I...).



# «ACCUEILLIR UN ENFANT PAS COMME LES AUTRES»

## 3. LES DIFFÉRENTS INTERLOCUTEURS QUI ACCOMPAGNENT L'ACCUEIL DE L'ENFANT

### Associations d'accompagnement aux familles d'enfants en situation de handicaps

- **Autisme Gers**

36, rue des canaris - 32022 Auch Cedex 09  
05 62 62 67 02  
autismegers@yahoo.fr

- **Association handicap auditif Gers (Mme Calvoz)**

"Au Lavoir " Balembitz - 32400 Riscle  
05 62 08 46 50 ou 06 82 96 51 74  
aha.gers@wanadoo.fr

- **ADAPEI : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (M. Mathio)**

Château du Garros rue Jeanne d'Albret - 32 000 Auch  
05 62 63 47 33 ou 06 27 57 49 99  
amathio@laposte.net

- **AFEE Gascogne : Association des familles d'enfants extraordinaires de la Gascogne Toulousaine**

7, rue Marcel Taillandier - 32 600 L'Isle Jourdain  
www.facebook.com/AFEEGascogne

- **AFM Association Française contre les Myopathies (Délégation du Gers : M. Roger)**

13, les Hauts de Cagnan - 32230 Marciac  
05 62 09 45 83  
delegation32@afm-telethon.fr

- **APF Association des Paralysés de France (Mme Nunez)**

36, rue des Canaris - 32000 Auch  
05 62 06 10 41 ou 06 32 73 59 76  
hanamaria@aliceadsl.fr

- **AVAA 32 Association Vivre avec l'autisme**

57 rue Paul Verlaine - 32000 Auch  
06 67 21 90 40  
avaa32@orange.fr

### Contacts pour diagnostic ou prise en charge

- **MDPH : Maison Départementale des personnes handicapées**

12 Rue Pelletier d'Oisy - 32000 Auch  
05 62 61 76 76

- **CAMPS : Centre d'Action Médico-sociale précoce**

10 rue Victor-Hugo - 32000 AUCH  
05 62 63 10 70  
adpep32camspgers@orange.fr

## 4. CHARTE D'ACCUEIL DE LA CAF DU GERS

Cet équipement a signé la



Caisse d'Allocations familiales du Gers  
11, rue de Châteaudun - 32013 Auch Cedex - Tél. 0 810 25 32 10  
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

La Convention Internationale des droits de l'enfant de 1989 pose des principes fondamentaux, notamment que « tout enfant doit être accompagné et protégé dans son développement par ses parents ».

Le petit enfant porteur de handicap doit faire l'objet d'une attention particulière, comme le stipule la convention, cet enfant a le droit de mener une vie décente.

Afin d'y parvenir, il doit pouvoir bénéficier d'un soutien spécifique qui renforcera ses chances d'accéder dans la dignité à un maximum d'autonomie, en ayant accès à la vie en collectivité, chez un(e) assistant(e) maternel(le) ; finalement un droit à l'inclusion sociale et à l'accompagnement personnel efficace.

L'intégration des enfants en situation de handicap dans le Gers peut s'appuyer aujourd'hui sur une charte, élaborée par la CAF, qui a été rédigée pour accompagner les établissements d'accueil du jeune enfant, afin de

valoriser leur démarche et d'informer les parents des actions engagées sur les services reconnus et signataires du protocole d'accueil individualisé.

Au même titre que l'accueil collectif, les assistant(e)s maternel(le)s assurent l'accueil de l'enfant dans le respect des rythmes de celui-ci et contribuent à son épanouissement et à son éducation.

En outre, le lien avec les familles se construit non seulement au cours des rencontres organisées en amont et pendant l'accueil de l'enfant, mais aussi grâce aux discussions concernant le projet d'accueil de l'assistant(e) maternel(le).

Les assistant(e)s maternel(le)s ont la possibilité, le choix, la chance, le désir, la motivation, de pouvoir accueillir des enfants porteurs de handicap. Pourquoi ne pas réfléchir ensemble à l'élaboration d'une charte d'accueil, tout comme les établissements d'accueil du jeune enfant ? Cela permettrait de faire ressortir les grandes lignes accessibles comme les informations générales, la capacité de l'enfant à se déplacer et à effectuer des actes de la vie quotidienne (seul ou accompagné), l'importance de la communication avec les autres... Tous ces éléments, écrits en collaboration avec l'assistant(e) maternel(le) et la famille permettraient au trio parents/enfant/assistant(e) maternel(le) de créer une relation de confiance, pour assurer le bien-être de l'enfant.

Les premières rencontres sont basées autour d'échanges sur les habitudes, le rythme de l'enfant. Grâce à ces échanges, un projet d'accueil individualisé (P.A.I) peut être réfléchi et rédigé pour aider à l'accueil des enfants en situation de handicap. Ce P.A.I permet de définir les aménagements nécessaires à la bonne prise en charge de l'enfant et aux conduites à tenir en cas d'urgence.

Il est important d'adapter le P.A.I à chaque situation individuelle, liée à la déficience, l'incapacité, le désavantage ou encore la pathologie et de n'inclure que ce qui est indispensable pour l'enfant concerné. Il convient d'actualiser ce document chaque année et plus si des évolutions interviennent.

# «ACCUEILLIR UN ENFANT PAS COMME LES AUTRES»

## 5. ENTRETIEN AVEC LE C.A.M.P.S.



L'assistant(e) maternel(le) ne doit pas rester seule face à son questionnaire nous sommes tous des acteurs du dépistage précoce. C'est en travaillant en partenariat que nous pourrions accompagner les parents vers les professionnels adaptés pour intervenir auprès de

l'enfant. Parmi les différents acteurs qui interviennent auprès de l'enfant en situation de handicap, le C.A.M.S.P et la M.D.P.H jouent un rôle prépondérant.

### Le C.A.M.P.S : Centre d'action Médical Social Précoce du Gers

Le C.A.M.S.P est géré par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Gers. Les séances d'évaluation comme les soins sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie, sans être soumis à une entente préalable et sans avance financière de la famille.

L'équipe du C.A.M.S.P se compose d'une équipe administrative (directrice et secrétaire), d'une équipe médicale (médecin pédiatre, directeur médical, médecin psychiatre), d'une équipe paramédicale (neuropsychologue, psychologue, psychomotricienne, orthophoniste, puéricultrice), d'une équipe accompagnante (assistante Sociale, éducatrice de jeunes enfants).

Lieu de soin pour les enfants âgés de 0 à 6 ans, le C.A.M.P.S du Gers accueille les enfants dont le développement peut interroger les parents, l'entourage, le

médecin traitant, le pédiatre, le milieu scolaire, les professionnels de l'accueil de la petite enfance, etc. Il intervient dans une fonction de prévention, de dépistage, de bilan et d'orientation. Il s'adresse aussi aux familles dans l'attente d'une naissance.

### Accueil et accompagnement

Les demandes sont reçues par téléphone ou directement au secrétariat. La consultation se fait en deux temps auprès de l'assistante sociale qui informe du fonctionnement de l'établissement, écoute, recueille la demande et auprès du pédiatre du C.A.M.P.S qui pratique un examen médical de l'enfant. Lors de la première réunion de synthèse, l'équipe pluridisciplinaire détermine les bilans nécessaires. Chaque professionnel concerné reçoit l'enfant sur plusieurs semaines pour une évaluation.

Prise en charge ou orientation : lors d'une nouvelle réunion de synthèse, la présentation à l'équipe pluridisciplinaire des bilans et comptes rendus effectués permettra, toujours avec l'accord de la famille, de :

- proposer un projet individualisé pour l'enfant et un accompagnement de la famille,
- demander un bilan supplémentaire,
- orienter l'enfant vers une structure plus adaptée.

### CONTACT :

Centre d'action Médical Social Précoce du Gers

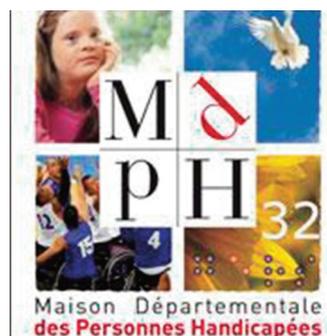
10 rue Victor Hugo 32000 AUCH

05 62 63 10 70

adpep32camspgers@orange.fr

site Internet : <http://adpep32.pagesperso-orange.fr>

## 6. ENTRETIEN AVEC LA MDPH



La loi du 11 février 2005 instaure le principe d'un lieu unique destiné à accueillir et faciliter les démarches des personnes handicapées : la Maison Départementale de Personnes Handicapées (MDPH).

### Rencontre avec monsieur GASC, directeur

"Pour les personnes handicapées, la MDPH du Gers accueille, facilite les démarches, évalue et permet l'accès aux droits.

Une équipe pluridisciplinaire, constituée de médecins et infirmières, de travailleurs sociaux, d'ergothérapeutes, de psychologues, d'une enseignante spécialisée, évalue les besoins de compensation de la personne handicapée sur la base de son projet de vie. Elle soumet un plan personnalisé de compensation à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

## «ACCUEILLIR UN ENFANT PAS COMME LES AUTRES»

(CDAPH) qui décide des moyens de compensation du handicap accordés.

L'activité principale de la MDPH consiste à ouvrir des droits pour permettre aux familles d'accéder aux prestations. La mission consiste également à informer la famille de la proposition soumise à la commission et à s'assurer du suivi et de la mise en place.

Le parent ou le représentant légal sollicite directement la MDPH. Pour un enfant, il sera fait un comparatif entre l'accompagnement d'un enfant "Lambda" et la prise en charge de l'enfant avec sa différence. C'est l'écart constaté entre les situations qui peut justifier une aide particulière, financière ou matérielle, direc-

tement liée au handicap.

Les demandes pour les enfants constituent 1000 dossiers par an. La plupart des demandes concernent des enfants de plus de 6 ans. Généralement, la MDPH est sollicitée par les parents lors de l'entrée à l'école. Pour les jeunes enfants, cela passe souvent par un partenariat avec le CAMSP.

L'aide apportée peut être consacrée à la mise en place d'un accompagnement ou à l'achat de matériel spécifique.

L'activité de la MDPH augmente de 10 à 15 % par an, mais demeure stable en ce qui concerne les enfants et adolescents."



# «ACCUEILLIR UN ENFANT PAS COMME LES AUTRES»

POUR ALLER PLUS LOIN...

## BIBLIOGRAPHIE « HANDICAPS » PUBLIC ADULTES

Titre	Auteur	Editeur	Date
<i>Parents d'enfant handicapé</i>		Erès éd.	2012
<i>Comprendre votre enfant handicapé</i>	Sinason, Valerie (1946-....)	Albin Michel	2001
<i>Naître différent</i>		Erès	1997
<i>Aux marges de la vie : être parent d'un bébé mort, fragile, où handicapé</i>	Selznick, Brian (1966-....)	Erès	1999
<i>Le miroir brisé : l'enfant handicapé, sa famille et le psychanalyste</i>	Korff Sausse, Simone	Calmann-Lévy	1996
<i>Philippine : la force d'une vie fragile</i>	Chevillard-Lutz, Sophie	Ed. de l'Emmanuel	2007
<i>Handicaps : paroles de frères et soeurs</i>		Autrement	2005
<i>Frères et soeurs : chacun cherche sa place</i>	Peille, Françoise (1932-....)	Hachette pratique	2005
<i>Comprendre votre enfant handicapé</i>	Sinason, Valérie	Albin Michel	2001
<i>Le voleur de brosse à dents</i>	Eméyé, Eglantine	Robert Laffont	2015
<i>Ne dites pas à ma mère que je suis handicapée, elle me croit trapéziste dans un cirque</i>	Vilmorin, Charlotte de	De la loupe	2015
<i>L'enfant qui parlait avec les nuages</i>	Delpard, Raphaël	Calman-Levy	2013
<i>Petit frère l'orage : récit</i>	Aucante, Marieke	Albin Michel	2012
<i>Le petit Bonzi : roman</i>	Chalandon, Sorj (1952?-....)	Grasset	2005
<i>424 pas</i>	Mainardi, Diogo (1962-....)	Flammarion	2015
<i>Tiens bon !</i>	Rufo, Marcel (1945-....)	Anne Carrière	2011

## BIBLIOGRAPHIE « HANDICAPS » PUBLIC ENFANTS

Titre	Auteur	Editeur	Date
<i>Une place pour Edouard</i>	Gernot, Béatrice	Frimousse	2006
<i>Le handicap</i>	Ledu, Stéphanie	Milan jeunesse	2007
<i>Julie silence</i>	Coran, Pierre	Alice jeunesse	
<i>Le lapin à roulettes</i>	Solotareff, Grégoire	L'école des loisirs	2000
<i>Mon extra grand-frère</i>	Ferrier, Anne (1975-....)	Utopique	2015
<i>Regarde en haut !</i>	Jung, Jin-Ho	Rue du Monde	2015
<i>Je redessinerai le ciel bleu dans tes yeux</i>	Mazard, Claire (1957-....)	Pocket jeunesse	2002
<i>Mon drôle de petit frère</i>	Laird, Elizabeth	Gallimard jeunesse	1997
<i>Une petite soeur particulière : l'histoire de Nelly, née trisomique 21</i>	Helft, Claude	Actes Sud junior	2000
<i>Gros Ballon, le clown qui n'a pas de pieds</i>		La joie de lire	1998
<i>Handicap, même pas peur !</i>	Boutaudou, Sylvie	Milan jeunesse	2007
<i>Un copain dans la tête</i>	Ribeiro, Cathy	Actes Sud junior	2005
<i>Les Kilos en trop</i>	Sautereau, François	Bayard Poche	1998